

L'application du droit marocain de la famille en Belgique (2004-2015)

Filiation et kafala

Hélène Englert et Jinske Verhellen

L'application du droit marocain de la famille en Belgique (2004-2015)

- Méthode de travail
 - Chronique de jurisprudence
 - Jurisprudence francophone et néerlandophone
 - Publiée et non-publiée
- Thèmes
 - Mariage
 - Divorce
 - Filiation
 - Kafala

Filiation et kafala: introduction

- Filiation: application et reconnaissance du droit marocain / ordre public international belge
- Kafala: reconnaissance – qualification / enjeux migratoires

Filiation

- Règles de DIP → application fréquente du droit marocain
- Au stade de l'application et de la reconnaissance en Belgique
- Large compétence des autorités belges en matière de filiation

Filiation: la question de la paternité

– Présomption de paternité → ok

Difficultés:

- Notion de séparation
 - Filiation et mariage polygamique
- Contestation de paternité introduite par le mari → ok
- Moyen de preuve: expertise génétique → ok

Filiation: ordre public international belge

– Contestation de paternité

Difficultés:

- Autres demandeurs que le mari: la mère, l'enfant et le père biologique
- Autre moyen de preuve: le serment d'anathème

– Reconnaissance de paternité

Refus d'application du droit marocain → principe d'égalité

Kafala

- Stade de la reconnaissance
 - Question de qualification (institution inconnue du droit belge)
 - Entrée en vigueur de la Convention de La Haye de 1996
- Difficultés liées aux enjeux migratoires

Kafala: qualification d'une institution inconnue

- Tutelle officieuse: Proximité des institutions / pas d'équivalence
- Adoption: deux institutions différentes
 - Conversion ?
 - Situations boiteuses (cfr. arrêt *Chbihi Loudoudi c. Belgique*)

Recueil légal par kafala: regard vers l'avenir

- Institution *sui generis*: Convention de La Haye de 1996
- Reconnaissance de la kafala \neq droit de séjour en Belgique

Kafala: enjeux migratoires

- Regroupement familial: non
- Procédure de régularisation (raisons humanitaires): précaire
- Perspectives: les engagements internationaux

Merci pour votre attention

Hélène Englert, Université de Liège
Jinske Verhellen, Universiteit Gent